



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ARRÊTÉ DEP-2026-222 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE-
OPTION VITRAILLISTE ET OPTION DÉCORATEUR**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22, D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 29 août 1994 portant création du certificat d'aptitude professionnelle arts et techniques du verre option vitrailliste et option décorateur ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle arts et techniques du verre pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Pierre TATIN, professionnel

Vice-président :

Madame Cyrille REBAUDENGO, enseignant

Enseignants :

Madame Guylène CELMA
Monsieur Christophe GAUVIN
Monsieur Ousmane LÔ
Monsieur Marcos RIVAS

Professionnels :

Madame Aurélie REGUE
Madame Clothilde WATTELIER
Monsieur Guibert DEGRASSE
Monsieur Jacques DURANTHON

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET